

**ENGAGEMENT DE RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ DES RENSEIGNEMENTS ET
DE CERTAINES RÈGLES DE CONDUITE.**

Adjudicataire

Représenté par

Adresse de l'adjudicataire

Numéro et rue

Ville

Province

Code Postal

Téléphone

Télécopieur

Courriel

1. Obligation de confidentialité

L'adjudicataire s'engage et s'oblige envers la Ville de Lévis à :

- a) garder confidentielle toute information privilégiée et/ou inconnue du public dont il aura accès lors de l'exécution du contrat;
- b) prendre et mettre en œuvre toutes les mesures appropriées pour conserver le caractère confidentiel de l'information;
- c) ne pas divulguer, communiquer, transmettre, exploiter, utiliser ou autrement faire usage, pour son propre compte ou pour autrui, de l'information confidentielle, privilégiée et/ou inconnue du public en tout ou en partie, autrement que dans le cadre du présent contrat.

2. Durée de l'obligation de confidentialité

La présente entente entre en vigueur dès le début du contrat.

L'obligation de confidentialité de l'adjudicataire demeure en vigueur en tout temps, et ce, malgré l'expiration ou la résiliation du contrat.

3. Remise des éléments d'information

À la fin du contrat, l'adjudicataire s'engage et s'oblige envers la Ville à :

- a) remettre, à la demande de la Ville, tous les éléments d'information en sa possession;
- b) à moins d'une autorisation de la Ville, ne conserver aucune reproduction (copie, photocopie, brouillon, résumé ou autre), totale ou partielle, sur quelque support que ce soit, de tout ou partie des éléments d'information.

Je, soussigné(e), pour et au nom de l'adjudicataire que je suis autorisé(e) à représenter, confirme avoir lu les termes de la présente entente et en avoir saisi toute la portée.

Signé à **ce**

Nom

Signature